

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal

Avis de modification de permis – Ajout de catégorie d'assurance

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 29 septembre 2016, le permis d'Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal afin d'y ajouter la catégories « assurance cautionnement ».

L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Assurance automobile* | - Assurance cautionnement |
| - Assurance de biens | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance de responsabilité |

* Les activités dans la catégorie assurance automobile sont limitées aux contrats d'assurance couvrant les non-propriétaires.

Le siège de l'assureur est situé au 1071, rue de la Cathédrale, Montréal (Québec), H3B 2V4 Canada.

Fait le 29 septembre 2016

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.